



Infractions en PB

Par OahU1620

Bonsoir,

Admettons que l'on ne soit plus en permis probatoire mais que des amendes pour des infractions commises durant cette période de probation arrivent dans la boîte aux lettres et donc commencent à engendrer une perte de points. Cette perte de points est telle qu'elle engendre l'invalidation du permis pour solde de nul, sauf que l'invalidation est prononcée et effective quand la personne n'est plus en période probatoire (mais cette invalidation est due à des infractions commises en PB). La personne devra donc repasser les deux épreuves (théorique et pratique + tests) ou sera jugée comme personne ayant un permis définitif (donc pouvant repasser uniquement la théorie + test)

Car j'ai lu que l'on pouvait ne repasser que la théorie et les tests si notre permis avait plus de 3 ans AU MOMENT DE L'INVALIDATION OFFICIELLE.

Je viens pour une amie, elle se posait la question et voulait avoir confirmation.
Merci à tous

Par Suisse1291

Tout dépend des points retirés durant la 1^{ère} année de probatoire car le moindre point retiré, même 1 seul, durant la 1^{ère} année, fait perdre la possibilité des 2 points bonus durant tout le probatoire et on reste à 6 points sur 6 durant tout le probatoire. Donc, en fin des 3 années on passe de 6 points sur 6 à 6 points sur 12. Il faudrait donc nous détailler tous les retraits de points durant ces 3 ans (nombre et classe d'amende), la date d'obtention de votre permis, pour essayer de voir un peu plus clair. Merci.

Par OahU1620

Aucun retrait de point à ce jour

J'ai mon permis en avril 2019 donc il y a 3 ans, je ne suis plus en probatoire et j'ai tous mes points désormais. Les infractions commises n'ont jamais donné lieu à des amendes mais ce n'est pas encore prescrit, c'était plus une question par curiosité

Par Suisse1291

Avez-vous vérifié, sur le site "telepoints" que vous avez bien 12 points sur 12. Si oui, peu importe la date de l'infraction ou du paiement de l'amende, en cas de retrait de point, ce retrait se fera sur vos 12 points sur 12, l'ordinateur du FNPC ne revient jamais en arrière.

Par OahU1620

Oui oui j'ai bien 12/12 pts. Ma question concernant surtout le fait de repasser un permis qui a déjà plus de 3 ans même pour les infractions commises en probatoire

Par OahU1620

Oui oui j'ai bien 12/12 pts. Ma question concernant surtout le fait de repasser un permis qui a déjà plus de 3 ans même pour les infractions commises en probatoire